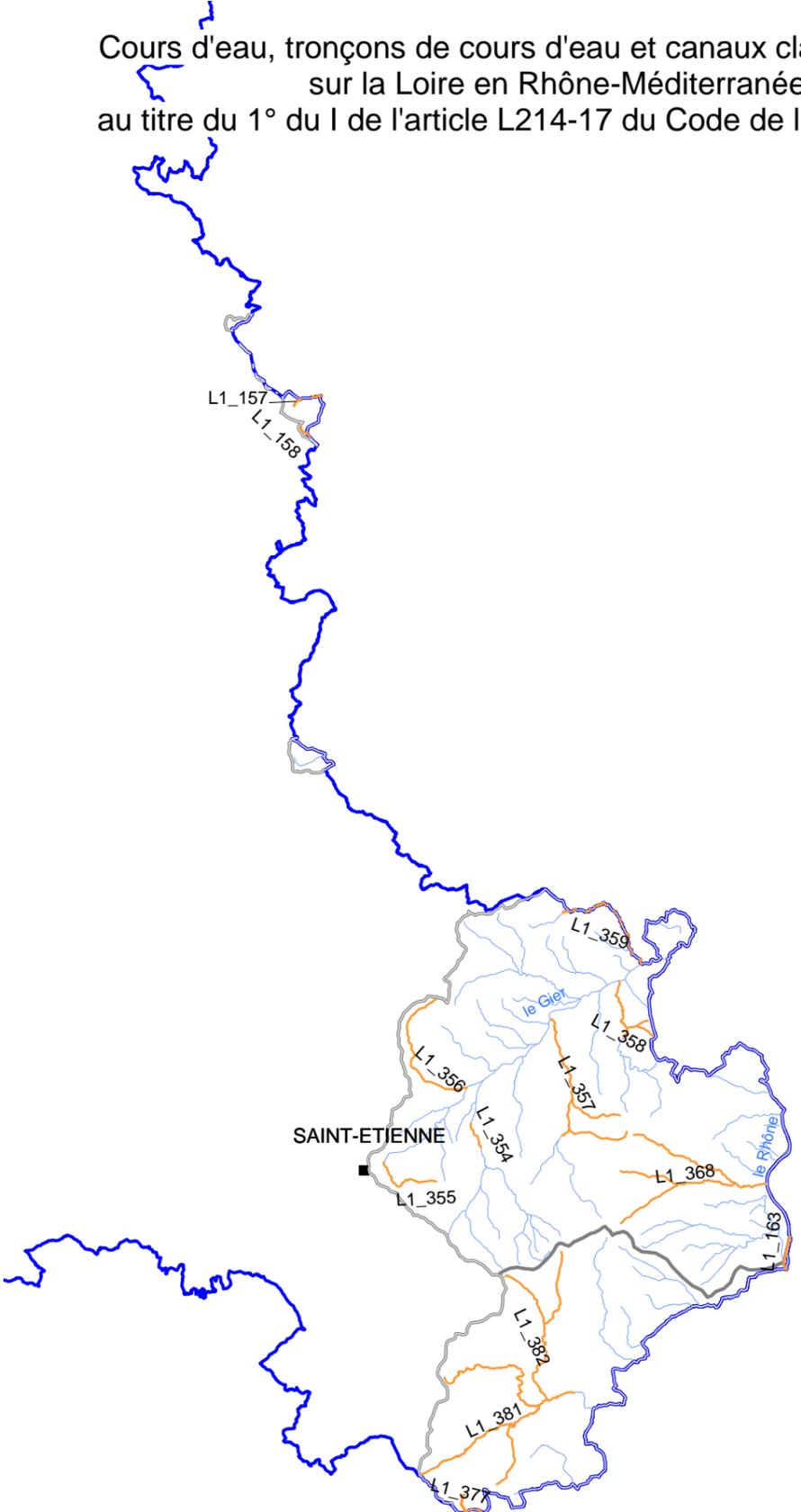


Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 1  
sur la Loire en Rhône-Méditerranée  
au titre du 1° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement



- limite départementale
- limite du bassin Rhône-Méditerranée
- Préfecture ou Sous Préfecture

etiq_liste1	Nom_Liste1
L1_157	Le Boussuivre
L1_158	Le Torranchin et ses affluents
L1_163	Le Rhône naturel et ses dérivations (hors contre canaux), de l'aménagement de Péage de Roussillon compris (st-Pierre de Boeuf) à la mer
L1_354	Le Gier du barrage de Soulages à l'entrée de la zone industrielle Soie d'Izieux au lieu-dit "le Bachat"(St-Chamont)
L1_355	Le Janon et ses affluents de sa source à la cote 515 Crêt Coupet à St Etienne( coordonnées L93 X= 812 121 - Y= 6 482 297)
L1_356	Le Langonand et ses affluents
L1_357	Le Dorlay, affluents compris, du barrage de Dorlay à la confluence avec le Gier
L1_358	Le Couzon, affluents compris, du barrage de Couzon au Gier
L1_359	Le Bozançon du 1ier barrage à l'amont de sa confluence avec le Grand Bozançon à sa confluence avec le Gier
L1_368	La Valencize et ses affluents
L1_377	Le Malbuisson
L1_381	La Deume en amont de Bourg Argental (Rejet de Bourg Argental ) et ses affluents
L1_382	Le Riotet et ses affluents